

Sept. / Déc. 2008 ■

soyons

10
Z

parc

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France ■

DOSSIER ■ 5

Une charte forestière de territoire pour concilier production du bois et autres usages de la forêt

FORÊTS ■ 2

La chasse est réglementée, renseignez-vous !

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ■ 4

Un diagnostic environnemental pour les hôtels

ENVIRONNEMENT □ 8

Dépôts sauvages

GESTES

ÉCO-CITOYENS ■ 9

Consommation durable

INSTITUTIONNEL ■ 10

Les brèves du Parc



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Éditorial

Les forêts représentent environ 45 % du territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France. Vastes espaces naturels, elles contribuent largement à façonner nos paysages. Elles abritent une flore et une faune riches dont le cerf, animal emblématique du territoire. Elles font aussi partie de notre patrimoine culturel, en effet, chez nous, elles ont été de tout temps liées aux rois de France.

La forêt est aussi un espace de loisirs pour chacun d'entre nous, ainsi que pour les nombreux visiteurs d'Île-de-France qui peuvent bénéficier à proximité de chez eux de ce véritable poumon vert.

Voici probablement les raisons pour lesquelles nous entretenons avec la forêt une relation affective et que nous sommes si attachés à sa préservation.

Mais la forêt est aussi un espace économique. Les arbres sont plantés pour produire le bois avec lequel on fera des meubles, du papier, des palettes, du bois de chauffage... Elle fait vivre directement ou indirectement de nombreuses personnes : entreprises de bûcheronnage, scieries, industries de transformation (emballage, ébéniste, papeterie, ameublement...).

C'est pour faire travailler ensemble tous les acteurs de ce que l'on nomme la filière bois, des propriétaires forestiers aux industries de transformation, que le Parc a lancé, avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord/Pas-de-Calais/Picardie, l'élaboration d'une charte forestière de territoire.

L'ambition de ce travail est de définir les actions à mettre en œuvre collectivement pour, d'une part, créer les conditions du développement d'une filière bois locale et, d'autre part, promouvoir une gestion de la forêt qui prenne en compte l'ensemble des usages et enjeux qu'ils soient économiques, écologiques ou sociaux.



Patrice Marchand

*Président du Parc naturel régional
Oise – Pays de France
Conseiller général de l'Oise
Maire de Gouvieux*



- Directeur de publication **Patrice Marchand**
- Directrice de la rédaction **Sylvie Capron**
- Rédactrice en chef **Dorothee Marville**
- Rédaction **Chromatiques (Sophie Huguin)**
- Photo couverture © **PNR OPF**
- Photos non légendées © **PNR OPF**
- Réalisation **Chromatiques : www.chromatiques.fr**
- Impression **Groupe des imprimeries Morault**
- Tirage **70 000 exemplaires** – Imprimé sur papier blanchi sans chlore
100% PEFC et site d'impression Imprim.Vert
ISSN : 1774-5683 – Reproduction interdite



Soyons Parc Sept.-Déc. 2008

côté
forêts

Vivre

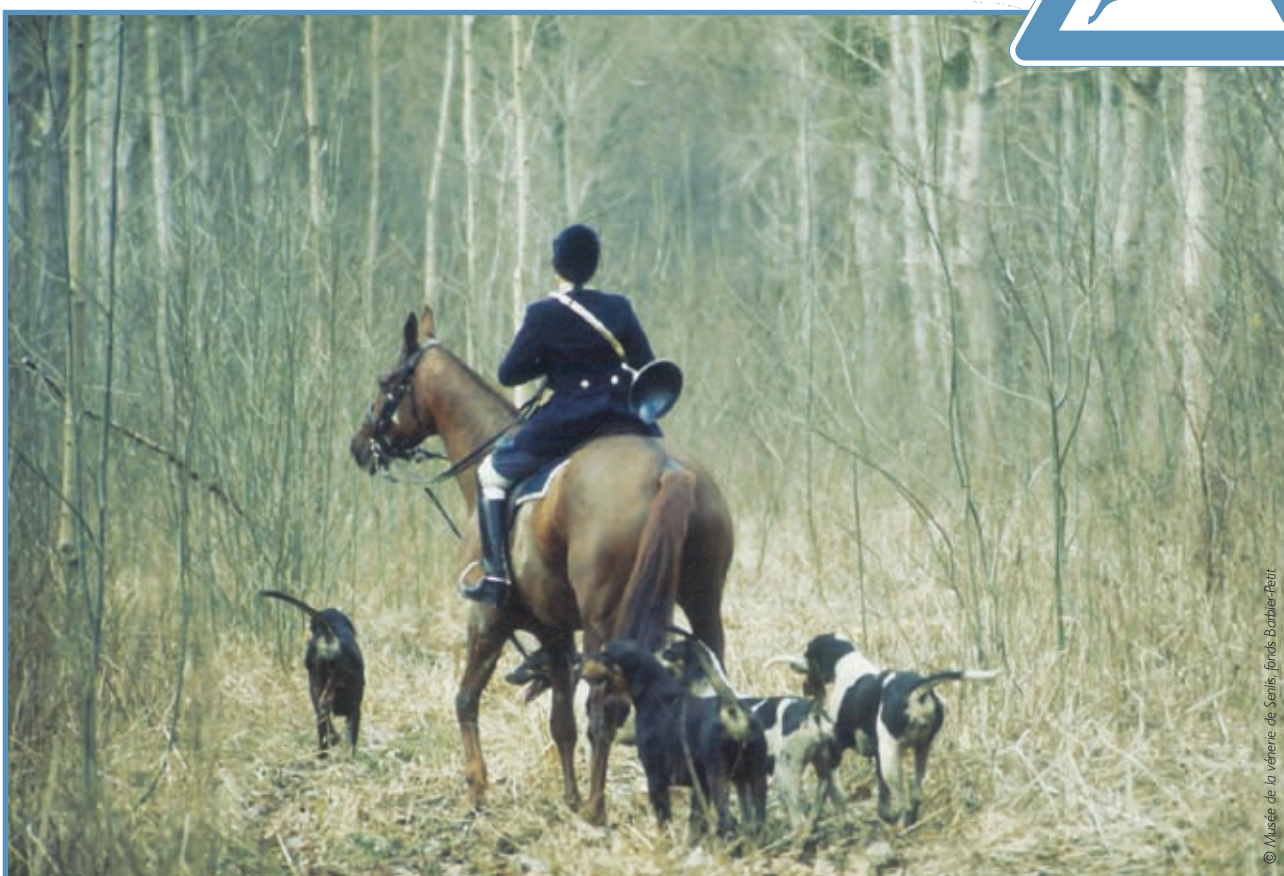
La saison de l'automne annonce le retour de la chasse. Il est important de s'informer sur cette activité afin de savoir où et quand elle se pratique. Sans rentrer dans les débats passionnés qui animent opposants et partisans, la chasse contribue à la gestion de la faune sauvage et au maintien des équilibres entre biodiversité et production agricole ou forestière.

La chasse est une pratique très encadrée. Depuis de nombreuses années déjà, agriculteurs, forestiers et chasseurs s'entendent pour mettre en œuvre une activité de chasse qui doit prendre en compte tant les besoins des espèces que l'entretien et la protection des milieux où elles évoluent. Il faut savoir que le gibier peut aussi devenir un problème pour les activités humaines. Il faut donc s'assurer que les populations de la faune sauvage soient suffisantes pour leur reproduction mais pas trop développées pour éviter les dégâts sur les cultures aussi bien agricoles que forestières. Ces dégâts sont loin d'être négligeables. En 2007, sur le territoire du Parc, le montant total des dégâts s'élève à environ 300 000 €. Différents schémas régionaux et départementaux définissent comment atteindre ces équilibres dits agro-sylvo-cynégétiques. Leur mise en œuvre mobilise tous les acteurs.

La Préfecture définit les périodes d'ouverture de la chasse. En lien avec la Fédération départementale des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, elle définit les plans de chasse, c'est-à-dire les prélèvements autorisés selon les espèces et les zones géographiques. N'importe qui ne peut donc pas chasser n'importe où ! Les chasseurs s'impliquent également, via leur fédération, à la surveillance de la faune sauvage : état sanitaire, développement des populations...

ensemble en forêt

La chasse est réglementée, renseignez-vous !



© Musée de la vénerie de Senlis, fonds Barber-Petit

Chasse à courre.

3

Des modes de chasse très différents

Sur le territoire du Parc, la chasse vise aussi bien le grand gibier comme les cerfs, les chevreuils ou les sangliers que le petit comme les lapins ou encore les oiseaux. En forêt ou en plaine, la chasse est pratiquée sous toutes ses formes. La plus commune est la chasse à tir qu'elle soit aux chiens courants, à l'approche ou à l'affût. Cette dernière méthode est surtout individuelle et présente l'avantage d'être sélective. Celle qui anime le plus les débats est la chasse à courre ou la vénerie. Cette pratique est traditionnelle sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France. C'est elle qui a motivé la plupart des grands aménagements réalisés

en forêt au temps du Prince de Condé : percements d'allées en étoile, installation de tables...

Cette pratique peut être découverte au musée de la vénerie de Senlis. Sur le Parc, est également pratiquée la battue, mode de chasse le plus courant en France. Très efficace, elle impose une bonne organisation pour reconnaître le terrain et assurer la sécurité des chasseurs rabatteurs.

Afin d'organiser vos sorties sur le territoire durant cette période, sachez que les dates d'ouverture générale de la chasse pour la saison 2008-2009 sont du 28 septembre au 28 février 2009 (sous réserve de la parution des arrêtés préfectoraux). Les dates générales

s'appliquent pour la chasse à tir pour le cerf, le chevreuil, le sanglier et le lapin. Pour la chasse à courre, la période est étendue du 15 septembre 2008 au 31 mars 2009. En plaine, l'ouverture est anticipée au 1^{er} juin 2008 pour le sanglier, le renard et le chevreuil d'été (chasse au mirador ou à l'approche). Pour le petit gibier (perdreix, faisan, lièvre), les périodes sont écourtées au 30 novembre 2008 (perdreix grise, lièvre) ou au 18 janvier 2009 (perdreix rouge, faisan). La chasse se pratique du lever au coucher du soleil. Elle est interdite la nuit. Le détail des jours chassés par secteur est indiqué sur le site Internet du Parc www.parc-oise-defrance.fr et à la Maison du Parc. ■

Soyons Parc ■ Sept.-Déc. 2008

côté
développement économique

Un diagnostic environnemental pour les hôtels



À la maison comme dans l'entreprise, prendre en compte le respect de l'environnement passe par des petits gestes quotidiens souvent faciles à mettre en place. Pour aider les établissements hôteliers à connaître les points qu'ils peuvent améliorer, le Parc leur a proposé un diagnostic environnemental. Sur la quarantaine d'établissements du territoire, cinq ont déjà répondu. Une démarche qui pourra être poursuivie pour obtenir l'écolabel européen ou la marque Parc.



Ecolabel européen



Vue sur le Château de la Tour à Gouvieux.

Témoignage

Christophe Claireau, directeur du Château de la Tour – établissement de charme trois étoiles au cœur d'un environnement naturel – nous explique le choix de cette démarche.

« En ce qui me concerne, cette démarche m'a beaucoup intéressé car nous désirons obtenir à terme l'écolabel européen. Cependant, même sans cela, mes motivations personnelles auraient pu être suffisantes. Je pense qu'en tant que citoyen, respecter l'environnement est un comportement à adopter chez soi, alors évidemment aussi dans l'entreprise ! J'attends actuellement le débriefing de l'audit que je ferai en présence d'un maximum de personnel et en tout cas de tous les chefs de service car il faut que tout le monde dans l'établissement se sente concerné. Il y a beaucoup de petites actions comme l'extinction des lumières inutiles ou la consommation d'eau qui sont de la responsabilité de tous. Et je sais déjà qu'il va falloir beaucoup travailler sur certaines mauvaises habitudes de mes collaborateurs... et les miennes aussi bien sûr ! »

Si vous êtes intéressé par cette action ou pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Bénédicte Garcia, chargée de mission développement économique du Parc au : 03 44 63 65 65.

4

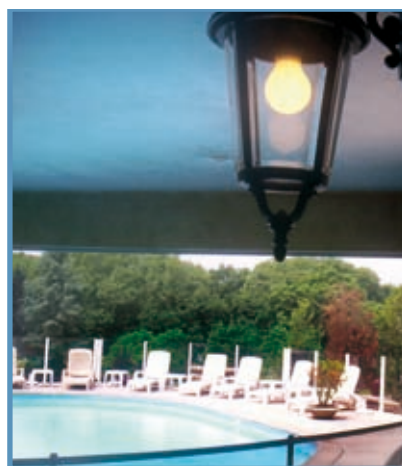
Réduire les coûts d'exploitation et mieux maîtriser les charges, valoriser l'image de l'entreprise, anticiper la réglementation environnementale, se démarquer des autres ou encore mobiliser son personnel autour d'un projet fédérateur... Autant de raisons de se lancer dans une démarche environnementale, marque de progrès et d'avenir. Grâce au contrat ATEnEE* qui lie le Parc, l'Ademe et la région Picardie, le Parc a obtenu des financements pour favoriser la prise en compte de l'environnement dans les activités touristiques, secteur économique fortement présent sur le territoire du Parc. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2008, le Parc a proposé à ses établissements hôteliers de réaliser un diagnostic environnemental. Ces grands consommateurs d'eau et d'énergie et pourvoyeurs de déchets peuvent facilement améliorer leur fonctionnement pour devenir plus respectueux de l'environnement. Le diagnostic proposé par le Parc est accompagné d'un pré-audit pour l'écolabel européen des établissements hôteliers. L'écolabel européen, marqué d'une petite fleur, est le seul label reconnu à l'international en matière environnementale dans ce secteur.

Déjà cinq établissements visités

D'un point de vue financier, le Parc dispose pour cette année d'une enveloppe budgétaire correspondant à dix diagnostics dont cinq ont déjà été faits : le Montvillargenne et le Château de la Tour à Gouvieux, le Relais d'Aumale à Montgrésin, le Kyriad à Chantilly et le Mont Griffon à Luzarches. Le diagnostic est réalisé par un consultant du cabinet « François Tourisme Consultants ». Il se déroule sur une journée de visite de l'établissement, suivie d'une demi-journée bilan avec remise d'une boîte à outils permettant la mise en place d'actions d'amélioration.

Tous les aspects environnementaux sont abordés : paysage, consommation d'eau et d'énergie, gestion des déchets, bruit, qualité de l'air (intérieure et extérieure), etc. Les coûts sont pris en charge à 80 % par le Parc. Pour l'hôtelier, la charge financière est de 460 €. Une somme qui peut être rapidement amortie par les économies liées à la maîtrise des consommations d'eau, d'électricité ou de chauffage. Et qui, par une information de la clientèle, donne une image positive de l'entreprise. ■

* ATEnEE : Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique



© PNR-OPF

Soyons Parc ■ Sept.-Déc. 2008

Une charte forestière de territoire pour concilier production du bois et autres usages de la forêt

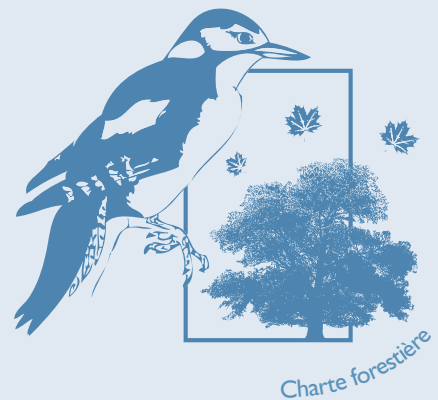


La charte forestière souhaite favoriser la cohabitation des usages. Ici l'exploitation forestière et la fréquentation du public.

La vocation unique et première de la forêt a, pendant longtemps, été la production de bois de qualité. Cependant, l'évolution des besoins de la population fait que cette production ne peut se faire au détriment des autres fonctions de la forêt : écologique, paysagère, touristique, chasse, entraînement de chevaux de course ou encore production de miel de tilleul...

Aussi, conscients des enjeux économiques et sociaux de la filière bois sur son territoire, le Parc et ses partenaires ont souhaité élaborer une charte forestière de territoire afin que la production soit moteur des autres fonctions de la forêt.

Ce dispositif permet à une collectivité d'initier une réflexion sur le devenir des activités forestières en concertation avec les propriétaires forestiers. Les objectifs principaux donnés à cette charte forestière sont la promotion d'une gestion forestière durable et qualitative et le développement et la mise en valeur de la filière bois locale.



Un territoire forestier à forte identité

La création du Parc naturel régional Oise – Pays de France a été motivée par la présence d'un massif forestier de grande taille le différenciant des grands espaces agraires picards uniformes. Celui-ci couvre 45 % du territoire du Parc et se compose en grande partie des massifs de Chantilly, d'Halatte et d'Ermenonville. Cet ensemble forestier est le cœur, élément repère et symbolique, du territoire. Il est également son identité paysagère, historique et naturelle.

“ Concilier toutes les activités dans le cadre d'un développement durable ”



La forêt, un espace multifonctionnel

Hôte de biodiversité, vecteur de paysage et source d'une économie locale importante (cf. encadré filière bois), la forêt représente un enjeu au centre des préoccupations du Parc naturel régional.

La forêt est foyer de biodiversité. Elle abrite une flore et une faune diversifiées reconnues par plusieurs inventaires patrimoniaux, nationaux et européens (ZNIEFF* et ZICO*). La biodiversité de ce territoire forestier fait l'objet d'une démarche de gestion concertée sur plusieurs sites Natura 2000 (cf. encadré). En outre, le réseau de forêts constitue un élément clé du continuum forestier qui s'étend de l'Île-de-France à la Picardie permettant ainsi les échanges entre les populations de grands animaux.

La forêt structure les paysages du Parc. Il n'est pas un endroit du territoire où l'œil ne perçoit une lisière ou un relief boisé. La forêt est un espace de loisirs et de détente pour les habitants du territoire et ses visiteurs. Et bien sûr elle est le support de nombreuses activités économiques : bois d'ameublement et de construction, bois énergie, production de miel, accueil de loisirs marchands comme la chasse...

La forêt est multifonctionnelle et ses fonctions ont évolué au cours du temps selon les orientations de gestion données par l'homme (forêt de chasse royale, forêt de production de bois d'œuvre...). Conscients que ces fonctions peuvent parfois être antagoniques, le Parc naturel régional Oise – Pays de France et le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord/Pas-de-Calais/Picardie ont décidé de réfléchir aux enjeux en réalisant une charte forestière sur le territoire du Parc naturel régional.



Exemple de gestion et exploitation forestière dans le massif forestier d'Halatte.

© D. Grouard, PNR OPF

Objectifs d'une charte forestière de territoire

Une charte forestière de territoire a pour but d'organiser la réflexion autour de la place de la forêt et du bois sur un territoire donné et d'élaborer, en accord avec les acteurs concernés, un projet de développement local axé sur son exploitation « que ce soit pour l'énergie, l'ameublement, le tourisme ou d'autres activités » et sa préservation.

“Susciter l'envie d'aller dans le même sens”

Cependant, si ce projet est collectif, il n'a pas pour autant de valeur réglementaire. Il se présente comme un guide afin de fixer des priorités d'actions et susciter l'envie, chez les différents partenaires, de travailler dans un même sens. Grâce à une concertation préalable assez poussée, la charte doit aboutir à un accord sur les modalités d'utilisation de la forêt qui respecte au mieux la multifonctionnalité de ces espaces.

Natura 2000 Le travail a commencé sur deux sites

Natura 2000 est une démarche européenne visant la préservation de la diversité biologique des pays de l'Union. À terme, quatre sites présents sur le Parc devraient ainsi être intégrés à ce réseau européen. La zone de protection spéciale « Forêts Picardes : massif forestier des Trois Forêts et bois du Roi » et la future zone spéciale de conservation « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » font actuellement l'objet de l'établissement d'un plan de gestion commun appelé document d'objectifs (DOCOB). Ces deux sites couvrent 13 703 hectares presque entièrement boisés. Depuis juillet 2007, le Parc a été désigné comme opérateur pour réaliser en deux ans le document d'objectifs (plan de gestion) de ces deux sites. Il a pour but de faire émerger les enjeux et les problématiques de ces territoires particuliers et doit déboucher, via une phase de concertation avec les propriétaires, sur la définition d'actions concrètes de protection des milieux et des espèces pour les six prochaines années. La mise en œuvre de ces actions de gestion se fera dans un cadre contractuel qui pourra prendre la forme d'une charte ou de contrats Natura 2000 outils de développement durable et de préservation de la biodiversité de ces territoires.



Certaines zones forestières sont classées en zone Natura 2000, on peut alors y voir en bordure de cours d'eau avec un œil averti des espèces aussi rares que l'agnon de mercure.

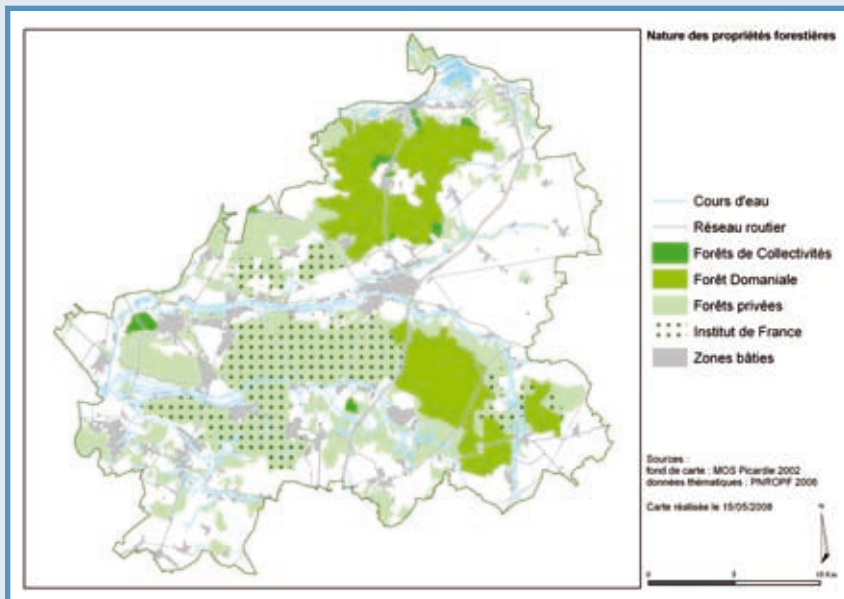
© J.-L. Hérent, PNR OPF

6

Les propriétaires du territoire forestier

70 % des forêts du territoire sont des forêts publiques, appartenant à l'État (forêts domaniales), aux communes (forêts communales), à des collectivités territoriales (Conseil général...) ou à l'Institut de France et sont gérées par l'Office national des forêts (ONF). Ces forêts sont souvent de superficie importante et font l'objet d'une gestion définie par un document d'aménagement forestier.

Les 30 % restants appartiennent à des propriétaires privés. Parmi ceux-ci, 80 % possèdent moins d'un hectare et 2 % possèdent plus de vingt-cinq hectares seuil pour la mise en place obligatoire d'une gestion planifiée sous forme d'un plan simple de gestion forestière (PSG).



Les propriétaires du territoire forestier.

© PNR OPF

* ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.
* ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

La démarche locale du territoire du Parc

La première étape de l'élaboration d'une charte forestière est la réalisation d'un diagnostic du territoire forestier. À partir de ce diagnostic, des orientations fondamentales devront être assignées au territoire forestier. Ces orientations seront mises en œuvre sous la forme d'un programme d'actions.

Dans le cas présent, le diagnostic arrive à son terme. Il a permis entre autre de faire un état des lieux de la propriété forestière sur le territoire (cf. encadré) et de la filière bois (cf. encadré). La charte va maintenant rentrer dans sa phase de concertation et d'échange avec les différents acteurs de la filière.

“Dynamiser la filière bois pour encourager la gestion des forêts”

Les objectifs principaux assignés à la charte forestière du Parc naturel régional Oise – Pays de France sont la promotion d'une gestion forestière durable et qualitative et le développement et la mise en valeur de la filière bois locale.

En effet, tandis que les grands propriétaires confient généralement leur forêt à des professionnels de la gestion, les petits propriétaires ne prélèvent le plus souvent que du bois de chauffage ou du bois mort. Une gestion forestière plus active pourrait permettre de valoriser une plus grande quantité de bois. Ainsi tout un réseau d'entreprises locales allant de l'exploitation forestière à la transformation des bois pourrait être dynamisé.



La forêt c'est également la production de miel. De nombreux apiculteurs viennent d'ailleurs transhumer dans le massif forestier d'Halatte pour y trouver des tilleuls.



Parmi les richesses naturelles de nos forêts, on peut aussi trouver des zones tourbeuses comme ici en forêt de Coye-la-Forêt.

La prise en compte de ces réalités par la charte doit aboutir à la mise en place d'un programme d'actions permettant notamment de soutenir la filière bois, de la dynamiser tout en assurant un développement durable de la forêt.

À cet effet, le Parc dispose d'un fond forestier pour accompagner les propriétaires forestiers dans une démarche de gestion durable de leur forêt.

Une démarche qui implique de nombreux acteurs

Afin d'être largement partagée, la rédaction de la charte forestière se doit d'associer tous les acteurs concernés sur le territoire. La démarche est soutenue et financée par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et la charte est élaborée par le Parc naturel régional Oise – Pays de France en étroite collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nord/Pas-de-Calais/Picardie, le CRPF Île-de-France, l'Office national des forêts, les représentants des interprofessions bois, les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les Directions régionales de l'environnement, le milieu associatif local, les gestionnaires, les syndicats de propriétaires, l'Institut de France... ■

7

ZOOM SUR ...

Une filière de transformation du bois localement bien implantée

La filière bois est très importante pour la région. Dans le département de l'Oise, elle regroupe 400 entreprises, 5 800 salariés et 50 métiers. On dénombre 45 entreprises travaillant sur le territoire du Parc. Ce secteur offre un potentiel de création d'emplois très important sur le territoire, que ce soit des emplois pour les activités sylvicoles ou pour des entreprises de transformation (parquets, emballages, artisanat, etc.). Le lien entre production et transformation n'est toutefois pas direct puisque les lots de bois provenant du territoire sont principalement mis en vente aux enchères et ce n'est pas forcément les entreprises locales qui sont bénéficiaires de la vente. Cependant, on constate qu'il existe un lien non négligeable entre ce massif forestier et la filière bois puisque les entreprises locales s'approvisionnent en moyenne dans un rayon d'environ 150 km.



Soutenir la filière bois locale fait aussi partie des missions de la charte forestière.

Soyons Parc ■ Sept.-Déc. 2008

Dépôts sauvages Libérons la nature de nos déchets !



Encore trop souvent sur le territoire du Parc, particuliers ou professionnels déposent de manière illégale leurs déchets dans la nature. Ces dépôts sauvages en plus d'être inesthétiques, sont aussi très polluants. Depuis 2006, le Parc mène des actions de fond pour les faire disparaître : localisation et caractérisation, résorption et prévention pour éviter qu'ils ne réapparaissent. Un programme qui, après une première phase encourageante, va être relancé à la rentrée.

Au printemps 2006, on dénombrait vingt-cinq dépôts sauvages répartis sur treize communes. Soit un peu plus de 500 m³ de déchets divers : encombrants, vêtements, gravats, matériaux de démolition ou déchets verts. Ces dépôts sont principalement situés en bordure de route ou de chemin, mais on en trouve aussi dans les sous-bois ou en fond de vallon.

“ Signalez-nous les dépôts sauvages ”

Après une première opération qui a permis la résorption de 40 tonnes de déchets, le Parc a choisi de se concentrer cette année sur deux communes : Mont l'Évêque et Orry-la-Ville. Un budget de 30 000 € a alors été dépensé pour permettre le nettoyage de 90 tonnes de déchets. Le fait de s'être concentré sur seulement deux communes a permis de les nettoyer totalement et de mobiliser aussi bien les élus que la population. Pour la suite, une réelle stratégie de prévention des dépôts est proposée par le Parc : pose de barrières sur les chemins, plantation de haies le long des routes... pour empêcher l'accès aux anciens sites. Cela a, par ailleurs, été l'occasion d'organiser des journées nettoyages, mobilisatrices et fédératrices (cf. encadré). Pour l'année à venir, le Parc pense intervenir de la même manière dans des communes ou communautés motivées pour se donner les moyens d'éviter que de telles pratiques perdurent.

“ Pour les particuliers, la déchetterie, c'est gratuit ! ”

Développer le réflexe « déchetterie »

La nature des dépôts présents sur le territoire évolue. Les ordures ménagères et les encombrants sont beaucoup moins présents, ce qui témoigne de l'amélioration des services de collecte mis en place par les collectivités. Par contre, les déchets verts et surtout les matériaux de démolition sont de plus en plus présents. Or, notamment côté Oise, un réseau de déchetterie est aujourd'hui à la disposition des particuliers et des professionnels (le réseau est seulement en cours de constitution côté Val d'Oise). Ce service, gratuit pour les particuliers (payant pour les professionnels) permet une prise en charge d'une large gamme de déchets (déchets verts, gravats, ferrailles, plastiques, déchets dangereux, déchets électroniques...). Donc n'hésitez pas à utiliser ces déchetteries. Par ailleurs, si vous faites appel à un professionnel pour effectuer des travaux : vérifiez que le traitement des déchets est bien chiffré dans le devis et demandez en fin de chantier une preuve du traitement effectif de ces déchets (bordereau de mise en déchetterie ou de mise en centre d'enfouissement technique).

La liste des déchetteries est disponible sur le site internet du Parc, www.parc-oise-paysdefrance.fr/1-18281-Luttons-contre-les-dechets.php. Le Parc tient également un tableau de bord qui recense ces zones de dépôts. N'hésitez donc pas à nous alerter si vous avez connaissance de zones qui nous auraient échappées. ■



Bord de la voie ferrée de Mont l'Évêque avant et après la résorption des dépôts sauvages.

Organisez des journées de nettoyage

Depuis un an et demi, le Parc encourage l'organisation de journées de nettoyage. Il met à disposition des associations, collectivités ou tout autre groupe qui le désirent du matériel pour aider à la logistique de ces journées : gants, gilets fluos, sacs poubelle, etc. Très populaires, ces journées ont aussi le vent en poupe dans les entreprises qui veulent mobiliser leur personnel autour du thème de l'éco-citoyenneté. Ainsi, par le biais de l'association Unis Cités, les salariés de l'entreprise Business Objects et ceux de Timberland ont respectivement ramassé près de 1 300 kg de déchets après une randonnée autour de l'Abbaye de Royaumont et 1 800 kg autour du parc J.-J. Rousseau d'Ermenonville.

☎ Pour plus de renseignements contactez Véronique Bozzo, chargée de mission environnement du Parc au : 03 44 63 65 65



Journée nettoyage avec l'entreprise Timberland aux abords du parc J.-J. Rousseau.

Consommation durable

Dans mes achats aussi, je suis éco-citoyen !



L'éco-citoyenneté au quotidien se pratique aussi en faisant ses courses. Changer ses habitudes d'achat n'est pas si compliqué et peut réellement être bénéfique pour notre environnement. Par exemple, en choisissant des produits sans emballage ou ayant nécessité très peu de transport. La consommation de produits locaux s'inscrit dans ce schéma. Une bonne occasion de (re)découvrir des produits méconnus et les hommes qui les produisent. Suivez le guide de la consommation durable et devenez ainsi partenaire de l'économie locale.



Vente directe de légumes chez le producteur.

La consommation durable c'est le b-a-ba de la réduction des déchets. Gardez à l'esprit qu'il faut éviter le gâchis : utilisez des sacs cabas ou des paniers, évitez les produits jetables ou à usage unique, préférez les produits en vrac et à la coupe aux produits emballés, privilégiez les produits concentrés et les écorecharges, recherchez les produits écolabellisés (NF Environnement ou écolabel européen). Tous ces petits réflexes permettront des économies de déchets et d'argent ! Il faut savoir que les emballages représentent 20 à 60 % du prix d'achat. Ainsi les produits sur-emballés comme les dosettes de café par exemple produisent 10 fois plus d'emballages et reviennent 2 à 6 fois plus cher... D'autres critères peuvent aussi être pris en compte. Ainsi, vous pouvez vérifier si les produits sont recyclés ou recyclables, s'ils sont fabriqués à partir de matière renouvelable et si la ressource est exploitée correctement (marque PEFC ou FSC pour le bois notamment), s'ils sont peu consommateurs d'énergie, robustes, réparables. Alors, n'hésitez pas à investir dans le prix de départ pour économiser sur l'entretien.

Acheter local, un geste constructif pour tous

C'est en matière de produits alimentaires que vous pouvez vraiment faire la différence car il existe une offre locale souvent négligée. Or acheter local permet de bénéficier de produits frais, de réduire les transports, les emballages et de contribuer au maintien d'une économie locale. C'est pourquoi le Parc s'investit en faveur du développement de la vente en circuit court des produits agricoles locaux. Une vingtaine de producteurs sont ainsi en cours de référencement au travers de la marque « Producteurs Oise – Pays de France ». En direct, à la ferme ou sur les marchés, ils vous proposent une gamme importante de produits : légumes, fruits, miels, produits de l'élevage. En achetant leurs produits, vous soutenez concrètement les agriculteurs qui façonnent nos paysages et notre cadre de vie quotidien. Vous encouragez l'emploi de proximité sans intermédiaire et vous entrez ainsi dans une démarche plus équitable où le producteur est mieux rémunéré de son travail. C'est aussi l'occasion de (ré)apprendre la saisonnalité des fruits et légumes et en redécouvrir certains. Notamment les légumes racines traditionnellement consommés en hiver et qui ont été, petit à petit, délaissés : rutabagas, salsifis, panais...

Si faute de disponibilité, il ne vous est pas possible de vous rendre chez les producteurs, d'autres solutions existent pour consommer local. Certains de ces produits locaux sont proposés en boutique ou grande surface. Ou encore depuis 2006, plusieurs associations de consommateurs se sont créées sur le territoire du Parc. Elles proposent à leurs adhérents des contrats avec des producteurs locaux dans une démarche solidaire et citoyenne qui font d'eux des « consom'acteurs ». Les contrats proposés portent principalement sur le partage hebdomadaire de récolte de légumes, mais aussi de fruits, fromages, miel...

Alors avant d'acheter, demandez-vous toujours d'où viennent les produits, en privilégiant les lieux de production les plus proches ! ■



Pour obtenir des produits frais et de qualité, n'hésitez pas à vous rendre chez les producteurs locaux qui vendent aussi sur vos marchés.

9

Zoom sur ...

Achetez local sur les marchés : vous avez 24 possibilités !

Commune	mar.	mer.	jeud.	vend.	sam.	dim.	Lieu
Asnières-sur-Oise						x	Place de l'église
Chantilly		x				x	Place Omer Vallon
Creil		x				x	Place Carnot
Creil			x				Plateau Champ de Mars
Coye-la-Forêt		x				x	Rue d'Hérivaux face au centre culturel
Fosses	x					x	Avenue de la Haut Grève
Gouvieux			x			x	Face à l'hôtel de ville
Lamorlaye	x				x		Place des arcades, rue de la Tenure
Luzarches		x		x			Halle Rue Bonnet et place du marché
Orry-la-Ville			x				Place de la libération
Plailly			x				Place de l'église
Pont-Sainte-Maxence	x			x			Centre-ville
Senlis	x			x			Centre-ville
Viarmes		x			x		Place Pierre Salvi

Pour vous permettre de faire vos achats, vingt-quatre marchés sont organisés chaque semaine sur le territoire du Parc. Des marchés campagnards regroupant producteurs et artisans sont également proposés deux fois par mois (Ermenonville le deuxième dimanche du mois et Villers-Saint-Frambourg le dernier dimanche du mois). Tous les marchés se tiennent le matin. Vous pouvez également vous procurer la liste des producteurs et les jours de marchés sur le site Internet du Parc.

Soyons Parc ■ Sept.-Déc. 2008

Bacs à graisse, dépêchez-vous !



Pour être aux normes, les établissements de restauration doivent être équipés de bacs à graisses. Ils permettent de débarrasser l'eau usée des graisses avant qu'elle ne rejoigne le réseau d'assainissement. Ces graisses fragilisent et bouchent les canalisations. Ce qui, une fois accumulé, engendre une odeur nauséabonde et une production de produits toxiques et dangereux pour la santé. C'est pourquoi, le **Parc naturel régional Oise – Pays de France** en partenariat avec la **Chambre de commerce et d'industrie** et la **Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise**, offre la possibilité aux professionnels des métiers de bouche et aux restaurateurs, de pouvoir bénéficier, **pour la dernière année**, d'une aide à l'installation de cet équipement. Un contrat, passé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie **pour l'année 2008**, permet au Parc d'appuyer votre demande de subventions pouvant aller jusqu'à **40 % du coût d'installation d'un bac**. Cet appui arrivera à échéance d'ici quelques mois. Dépêchez-vous d'en profiter en contactant Bénédicte Garcia, chargée de mission développement économique du Parc au 03 44 63 65 65. ■

Attention chevaux !



Avec un champ de course, trois terrains d'entraînement et 47 km de sentiers forestiers dédiés aux chevaux de course, **Chantilly est le plus grand centre d'entraînement équestre d'Europe**. Les qualités naturelles du sol sableux de cette forêt rendent les pistes praticables tous les jours de l'année de 6h à 13h. Il n'est donc pas rare que cavaliers et promeneurs se croisent au détour d'un chemin. Cependant, un cheval au **galop peut atteindre 65 km/h**, ce qui rend ces rencontres très **souvent dangereuses**. En effet, le cavalier peut être brutalement désarçonné, le cheval risque de paniquer et de se blesser, et les promeneurs peuvent être bousculés par le cheval affolé ou le cavalier dans sa chute. C'est pourquoi le Parc mène **une action de sensibilisation** auprès des randonneurs. Il a installé avec France Galop et la Communauté de communes de l'Aire cantilienne, **des panneaux d'information** aux entrées du secteur d'entraînement et **de pré-signalisation** aux intersections des chemins de randonnée et des pistes d'entraînement. Ces panneaux, visibles par les promeneurs, les cyclistes et les cavaliers, informent les randonneurs des carrefours et sentiers dangereux, et conseillent certains itinéraires. Il est néanmoins nécessaire de s'assurer visuellement qu'aucun cheval n'est à l'approche lorsque l'on souhaite traverser une piste d'entraînement. ■

Soyons Parc ■ Sept.-Déc. 2008

L'éco-citoyenneté en action

Après le succès des programmes pédagogiques à destination des scolaires de l'année passé, le **Parc naturel régional Oise - Pays de France** lance cette année, un **appel à projet** à l'intention de tous les groupes de **jeunes éco-citoyens (de 3 à 18 ans)** qui désirent agir en faveur de leur environnement, de leur patrimoine. Chaque groupe, **scolaire ou extrascolaire** (centres de loisirs, conseils municipaux jeunes, etc.) doit être encadré par **un ou plusieurs adultes qui monteront le dossier auprès du Parc**. Le PNR souhaite encourager **des actions concrètes**, et participera à la réalisation des projets (aides technique, financière, matérielle et documentaire). Seules obligations, avoir un impact direct ou positif sur l'environnement et s'inscrire sur le territoire du Parc. Cela pourra être l'organisation d'un chantier nature pour restaurer un espace naturel, la promotion du recyclage des cartouches d'encre ou encore la création d'un jardin pédagogique. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Valérie Mémain chargée de mission éducation à l'environnement et au patrimoine du Parc au 03 44 63 65 65. Vous pouvez aussi télécharger le dossier de candidature sur le site Internet du Parc www.parc-oise-pays-defrance.fr (page d'accueil : le point sur, tous les dossiers). ■

Devenez Correspondant Parc

En 2007, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a mis en place sa première campagne éco-citoyenne à destination des habitants sur le thème du compostage élargit en 2008 à la prévention des déchets et à l'éco-jardinage. Afin de sensibiliser le plus grand nombre à ces pratiques, le Parc a décidé de créer un réseau de Correspondants Parc. Soixante-six habitants ont répondu à l'appel en 2007 et ont ainsi été formés à ces pratiques pour qu'à leur tour ils puissent sensibiliser amis et voisins. En 2009, le Parc poursuit cette opération avec pour thèmes les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Si vous souhaitez participer à ce projet en devenant Correspondant Parc et être formé par le Parc à ces nouvelles thématiques, contactez-nous au 03 44 63 65 65. ■

Les prochaines manifestations proposées par les Correspondants Parc avec stand sur le compostage se dérouleront les :

- samedi 11 octobre de 10h à 17h pour un troc de plantes au parc des Érables à Précy-sur-Oise ;
- dimanche 12 octobre de 15h à 17h pour un troc de plantes au jardin botanique de Luzarches ;
- dimanche 19 octobre de 14h30 à 18h30 pour une formation éco-jardinage à la ferme de Balagny à Chamant ;
- dimanche 26 octobre de 10h à 17h pour un troc de plantes dans les jardins familiaux près du centre de secours à Pont-Sainte-Maxence.



■ Le guide touristique

Parce que l'on n'est jamais au courant de ce qu'il est possible de faire près de chez soi et pour informer les visiteurs de passage des richesses présentes sur le territoire du Parc, le PNR a édité un guide touristique. Riche en informations, vous trouverez des idées de sorties nature et culture, la liste des restaurants et des lieux d'hébergements. Disponible à la Maison du Parc, vous le trouverez également dans les offices de tourisme et les sites culturels du territoire.



■ Le livret Vivons le Parc automne – hiver 2008-2009

Comme chaque année, le Parc vous propose son livret de manifestations. Disponible dans de nombreux points de diffusion sur le territoire (offices de tourisme, cinémas, bibliothèques, mairies...) vous y trouverez un large panel de manifestations pour occuper vos week-ends. Seize pages sont dédiées aux journées du patrimoine pour que vous puissiez participer aux nombreuses sorties organisées pendant le week-end des 20 et 21 septembre.

■ La plaquette Découvrez le massif forestier de Chantilly

Cette plaquette fait suite à celle sur le massif forestier d'Halatte et vous présente les spécificités et les richesses de la forêt de Chantilly. Disponible à la Maison du Parc, vous pouvez également l'obtenir dans les offices de tourisme du territoire.



■ Parution du livre Parc naturel régional Oise – Pays de France

Jean-Louis Andreani et Marc Verbrughe ont choisi de s'intéresser à notre territoire en lui consacrant un ouvrage, intitulé tout simplement **Parc naturel régional Oise – Pays de France**. Avec l'aide du Parc naturel régional Oise – Pays de France, ils ont donné naissance à un véritable petit guide illustré de cartes, de nombreuses photographies couleurs et enrichi d'informations pratiques. Ce livre revient sur la création du Parc et présente les spécificités de ce territoire véritable poumon vert du nord de Paris. Pratique par son format et riche en informations, ce livre vous accompagnera dans vos futures balades sur le territoire. Disponible au prix de 14,80 € en librairies et Maisons de la presse locales, il est édité par les **Éditions du trotteur ailé**. Une séance de dédicace aura lieu à la librairie d'Orry-la-Ville dans la matinée du samedi 21 septembre, une bonne occasion d'échanger avec l'auteur.



Septembre

■ Samedi 20 et dimanche 21 Journées du patrimoine

Randonnée à vélo : Le Parc propose de partir à la visite d'Orry-la-Ville et de ses alentours à vélo. Une randonnée de 10 km qui vous emmènera du bourg d'Orry-la-Ville à Montgrésin en passant par Comelles.

Ⓜ **Rendez-vous :** devant la grille de la Maison du Parc le samedi à 15h et le dimanche à 10h et 15h

Chasse aux trésors : Le Parc organise pour les enfants une chasse aux trésors pour découvrir leurs illustres ancêtres. Un bon moyen de leur faire connaître le riche passé historique et patrimonial du territoire et l'intérêt de le préserver.

Ⓜ **Rendez-vous :** Maison du Parc tout le week-end de 14h30 à 18h
Expositions : Le château ouvert tout le week-end de 14h30 à 18h présentera plusieurs expositions : « La formation, l'exploitation et la valorisation des ressources minérales du Parc naturel régional Oise – Pays de France » et « Les châteaux du Parc naturel régional Oise – Pays de France ». Des photographies des plus belles vues du Parc seront projetées pour vous donner envie de mieux connaître le territoire du Parc.

€ Toutes ces animations sont gratuites

i **Inscription obligatoire pour la randonnée vélo auprès de la Maison du Parc :** 03 44 63 65 65

Nombre de places limité à 18 personnes par départ, se munir de son vélo personnel, le parcours fait 10 km.

■ Dimanche 28 Chantier nature

Les landes sont des milieux naturels d'intérêt écologique important qui abritent une faune et une flore en voie de régression sur le territoire du Parc. En partenariat avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie et à l'occasion des Semaines Régionales de l'environnement, le Parc vous propose de participer à la restauration de ces milieux d'intérêt écologique au cours d'un chantier nature.

€ **Sortie gratuite**

Ⓜ **Rendez-vous :** 10h devant la Baraque Chaalis sur la route forestière « Longue route ».

i **Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc :** 03 44 63 65 65. Un pique-nique est à prévoir.

Novembre

■ Mercredi 12 Atelier du mercredi : Découvrons la forêt en automne

Une balade en forêt à proximité de la Maison du Parc, permettra aux enfants de découvrir les adaptations des habitants de la forêt pour survivre aux rigueurs de l'hiver. Tout au long de la promenade, nous ramasserons graines, feuilles et autres matériaux naturels qui, une fois de retour en salle, nous permettront de composer un tableau végétal automnal.

€ **Atelier gratuit**

Ⓜ **Rendez-vous :** 14h30 à Aumont-en-Halatte

i **Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc :** 03 44 63 65 65. Nombre de places limité. Une partie de l'atelier se déroulant en extérieur, les enfants doivent être accompagnés par un parent (ateliers réservés aux enfants de 7 à 12 ans).

■ Dimanche 16 Taille d'arbres fruitiers

Durant la quinzaine des « Journées de l'arbre » organisées par le Conseil général du Val-d'Oise, un atelier pratique de taille d'arbres fruitiers sera proposé. La séance sera l'occasion de découvrir l'écosystème des vergers et notamment des vergers anciens dits de « haute tige ».

€ **Atelier gratuit**

Ⓜ **Rendez-vous :** 13h45 parking du cimetière de Mareil-en-France.

i **Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc :** 03 44 63 65 65. Nombre de places limité.

Octobre

■ Dimanche 5 À la découverte du paysage

Cette randonnée pédestre encadrée par une paysagiste vous donnera les clés de lecture du paysage. Au gré du parcours, allant du plateau de Fosses au Moulin de Luzarches en passant par le site historique d'Hérivaux et le fond de la vallée de l'Ysieux, la géographie, l'histoire et les activités humaines qui ont permis de modeler le paysage siècle après siècle, seront abordées afin de comprendre l'évolution des paysages.

€ **Sortie gratuite**

Ⓜ **Rendez-vous :** 14h sur le parking public devant la mairie de Luzarches. Un car vous emmènera à Fosses pour le départ de la randonnée.

i **Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc :** 03 44 63 65 65

Le circuit est de 9 km, prévoir des chaussures de marche.

■ Mercredi 15 Atelier du mercredi : Mon Parc naturel régional au secours des corridors écologiques

Après avoir appris ce qu'était un Parc naturel régional, les enfants découvriront le territoire sur lequel ils habitent ainsi que les nombreuses richesses naturelles et culturelles qu'il héberge et qu'il faut préserver. Ils comprendront ensuite, au travers de petits jeux, que les animaux, pour survivre, doivent pouvoir se déplacer pour trouver habitat et nourriture et que la préservation de ces zones de passage, appelées corridors écologiques est une des missions les plus importantes de notre Parc.

€ **Atelier gratuit**

Ⓜ **Rendez-vous :** 14h30 à la Maison du Parc

i **Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc :** 03 44 63 65 65. Nombre de places limité (ateliers réservés aux enfants de 7 à 12 ans).

■ Dimanche 19 Le jardinage écologique

Dans le cadre des Semaines Régionales de l'environnement, le jardin de la ferme de Balagny-sur-Aunette vous accueille durant tout un après-midi pour vous faire découvrir le jardinage écologique. Initiation au compostage, technique d'éco-jardinage et bien d'autres animations vous seront proposées pour apprendre à jardiner autrement.

€ **Sortie gratuite**

Ⓜ **Rendez-vous :** de 14h30 à 18h30 à la ferme de Balagny, 3 Grande Rue, Balagny-sur-Aunette, 60300 Chamant

Décembre

■ Mercredi 10 Atelier du mercredi : Recyclons nos habitudes

Saviez-vous que 27 bouteilles suffisent pour fabriquer un pull polaire et que 670 canettes permettent la fabrication d'un vélo ? En un après-midi, les enfants deviendront de véritables écocitoyens, champions du recyclage et rois de la bricolo-récup.

€ **Atelier gratuit**

Ⓜ **Rendez-vous :** 14h30 à la Maison du Parc

i **Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc :** 03 44 63 65 65. Nombre de places limité (ateliers réservés aux enfants de 7 à 12 ans).

■ Du 1^{er} au 19 décembre, Le Parc s'expose au Centre culturel de Chantilly.

Une exposition montrant les principales richesses du PNR vous sera présentée.

i **Entrée libre, pour plus de renseignements contactez le Centre culturel de Chantilly au 03 44 57 73 97.**

L'école Buissonnière

À la découverte : du rôle du forestier

1 Le rôle du forestier

Pour découvrir le travail du forestier, place les mots manquants au bon endroit : lumière, adultes, malades, pousser, graines.

A - Pour aider les à germer et les petits arbres à pousser, il faut couper les vieux arbres qui prennent beaucoup de place et de Le forestier peut aussi planter de jeunes arbres pour aider la forêt à se régénérer.

B - Régulièrement, le forestier coupe les arbres ou ceux qui ne poussent pas bien pour laisser plus de place aux plus forts. C'est ce que l'on appelle une coupe d'éclaircie.

C - Quand vient le moment de « récolter » les arbres, le forestier ne les abat pas tous en même temps. Seuls ceux qui sont sont coupés et on laisse les plus jeunes pour qu'ils continuent à Mais il faut attendre souvent plus de 100 ans avant de pouvoir couper un arbre. Les forestiers ne coupent donc presque jamais les arbres qu'ils ont plantés.

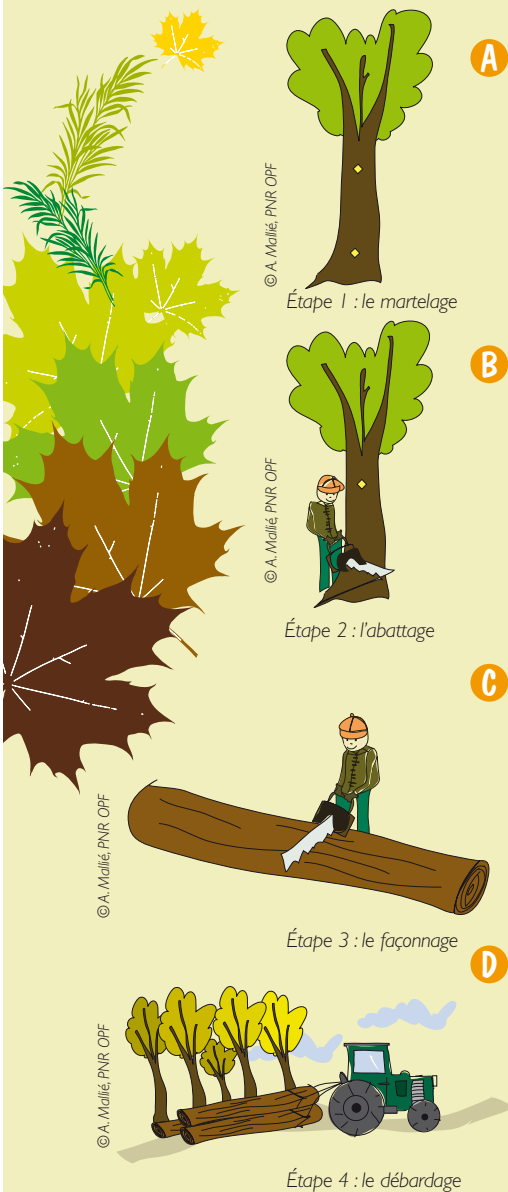
Depuis toujours, l'homme utilise du bois pour la construction des maisons, pour la fabrication d'objets ou pour se chauffer. Produire de beaux arbres pour en récolter le bois est le rôle du forestier. Mais il doit également protéger la forêt et veiller à son renouvellement.



© A. Mailié, PNR OFF
A - graines / lumière
B - malades
C - adultes / pousser

2 De l'arbre au bois

En forêt, pour passer de l'arbre au bois, il y a 4 étapes. Relie chacune de ces étapes à la bonne description.



1 Les branches sont tronçonnées pour obtenir des bûches. Le tronc débarrassé de ses branches est appelé grume.

2 Les grumes et les bûches sont transportées grâce à des tracteurs jusqu'au bord de la route où ils sont empilés par taille.

3 Une petite marque est faite par le forestier sur le tronc des arbres à couper.

4 Le bûcheron abat les arbres en faisant attention à ne pas blesser les jeunes arbres situés en dessous.



île de France



val d'oise le département



Soyons Parc Magazine gratuit destiné aux habitants du Parc naturel régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux - BP 6
60560 Orry-la-Ville
Tél. : 03 44 63 65 65
Fax : 03 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr
www.parc-oise-paysdefrance.fr